

Plan de participation (30) Les Entremetteurs : Groupe de propulsion d'entreprises 225 \$

Les Entremetteurs : Groupe de propulsion d'entreprises regroupe, lors de 4 ou 5 rencontres sur invitation, 30 membres de la Chambre de commerce de Gatineau (CCG) œuvrant dans des domaines différents (comptables, avocats, syndics, services financiers), dans une institution bancaire ainsi que pour les programmes de financement gouvernementaux aux petites et moyennes entreprises (BDC, IQ, CTEQ, etc.).

En plus de bénéficier des avantages de ce groupe privilégié de référencement et de l'ajouter à votre portefeuille de services, la CCG vous offre la visibilité suivante lors de la signature de ce plan de participation.

Engagement du participant

- Être membre en règle de la CCG ;
- Participer à toutes les rencontres prévues au calendrier (septembre 2019 à mai 2020). En cas d'impossibilité de présence, nommer un représentant remplaçant et lui déléguer les dossiers ;
- Respecter les Normes de confidentialité des *Entremetteurs : Groupe de propulsion d'entreprise* ;
- Promouvoir le service et partager, autant que possible, les publications de la CCG à ce sujet.

Valorisation du membre dans les outils de communication de la CCG :

- Nom, titre, logo de l'entreprise et (si souhaité) courriel professionnel sur la page « Les Entremetteurs : Groupe de propulsion d'entreprises » sur le site web active pendant un an ;
- Mention dans l'infolettre pour annoncer le lancement du service (plus de 3 000 abonnés) ;
- Publications sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter et LinkedIn) avec identification de l'entreprise accompagnant les messages promotionnels du service.

Le plan de partenariat inclus les frais de repas de l'Entremetteur pour chacune des rencontres (25 \$ par rencontre).



**Confirmation de participation
225 \$ (+ taxes)**

Nom	Prénom
Fonction	Entreprise
Adresse	
Ville	Province
Code postal	Téléphone
Courriel	
Acceptez-vous que votre compte courriel soit rendu public sur la page Les Entremetteurs du site Internet de la CCG ?	
<input type="checkbox"/> Oui	
<input type="checkbox"/> Non	
Facebook	Twitter
Signature	

S.V.P. retournez la confirmation, **ainsi que votre logo, par courriel à projets@ccgatineau.ca ou par télécopieur au 819 243-3346**

CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU

NORMES DE CONFIDENTIALITÉ

Les Entremetteurs : Groupe de propulsion d'entreprise

Aux fins des présentes, les informations confidentielles comprennent :

«*Toute information (information commerciale, technique, scientifique, financière, juridique, personnelle ou autres) que les Parties Divulgateuses divulguent et que la Partie réceptrice, pratiquant un jugement d'affaires raisonnable, comprend qu'elle doit être confidentielle, y compris, en particulier, toute information liée à ses activités, stratégies et opportunités d'affaires, financières, propriété intellectuelle, fournisseurs, clients ou employés, mais ne comprend pas: (a) l'information connue par la Partie réceptrice avant la date de sa divulgation; (b) l'information connue par le public ou à la disposition du public avant la date de sa divulgation; (c) l'information qui est connue par ou à la disposition du public après la date de sa divulgation et qui ne résulte pas d'une violation de la confidentialité par la Partie réceptrice; (d) l'information reçue à tout moment par une personne qui ne soit pas liée à l'un des PARTIES par un accord de non-divulgation à l'égard de cette information; (e) l'information produite indépendamment par la Partie réceptrice; et les renseignements personnels fournis par une personne lorsque cette information est utilisée dans le but pour lequel il a été précédemment divulgué ou pour toute autre fin permise par la loi.*»

Chacun des *Entremetteurs* s'engage à honorer les normes de confidentialité suivantes EN TOUT TEMPS:

- Respecter les ententes de confidentialité entre les membres et leurs clients respectifs;
- Respecter le degré de confidentialité demandé par le ou la représentante du projet;
- De ne faire usage des informations recueillies que dans l'objectif présenté;
- De ne faire aucune déclaration publique quant au contenu des projets présentés lors des rencontres du groupe.
- De ne pas mentionner le nom du client à une personne sauf avec l'accord expresse du client.

Chacun des *Entremetteurs* comprend l'objectif de la mise en place des normes de confidentialité et l'importance du respect de celles-ci ainsi que des préjudices graves qui peuvent découler d'une violation des normes de confidentialité.